

Envie de te
jeter à l'eau ?

Rejoins le club !

Un sport complet,
accessible à tous,
et utile au quotidien !

*Ambiance
familiale !*



Informations au
06.77.18.19.97

www.nautic-club-questembert.com

Groupes d'Entraînement Saison 2025/2026



Perfectionnement

Perfectionnement Ado

1 séance par semaine (samedi)

Pour les ados nageant 2 nages (25 mètres).

Perfectionnement de ces deux nages et apprentissage des deux autres nages.

Perfectionnement Adulte

1 séance par semaine (samedi)

Pour les adultes nageant 2 nages (25 mètres).

Perfectionnement dans ces deux nages et apprentissage des deux autres nages.

Compétition

Novice

2 séances par semaine (lundi et vendredi)

Pour les jeunes nageant 2 nages (25 mètres)

Perfectionnement dans ces deux nages et apprentissage des deux autres nages.

Possibilité d'intégrer le groupe compétition en cours d'année en fonction du niveau.

Compétiteur niveau 1 (jeunes et juniors)

2 à 3 séances par semaine (lundi, vendredi et samedi)

Pour les nageurs nageant 3 nages au minimum.

2 entraînements obligatoires minimum avec participation aux compétitions.

Compétiteurs niveau 2 (jeunes, juniors et séniors)

2 à 4 séances par semaine (lundi, mercredi, vendredi et samedi)

Pour les nageurs nageant les 4 nages

2 entraînements obligatoires minimum avec participation aux compétitions.

Master (adultes >25 ans)

2 à 3 séances par semaine (lundi, mercredi, vendredi et samedi)

Pour les adultes maîtrisant les 4 nages

2 entraînements obligatoires minimum avec participation à une compétition minimum par an.



Fiche d'Inscription Saison 2025/2026

Nom |

Prénom | Genre *Féminin* *Masculin*

Date de Naissance | Lieu |

Adresse

Code postal | Ville |

E.mail

Sécurité sociale | Mutuelle |

Nom et adresse Assurance RC

Tel 1 | Tel 2 |

Perfectionnement ou compétition ? |

Le groupe d'entraînement sera communiqué par l'entraîneur à l'issue des tests réalisés en début de saison.

Adhésion au Club

L'adhésion au club ne sera définitive qu'après la remise complète du dossier.

Notez que pour des raisons légales et de sécurité, les nageurs devront remettre leur dossier complet pour le premier entraînement. Une tolérance est acceptée pour les certificats médicaux jusqu'au 1^{er} octobre.

L'adhésion au club comprend :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- une photo d'identité (1^{ère} inscription)
- la charte signée
- la fiche de décharge complétée et signée (pour les mineurs)
- pour les adultes : certificat médical obligatoire ou l'attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » **si le certificat médical précédent date de moins de 3 ans.**
Pour les mineurs : attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT ».
- la fiche licence FFN complétée et signée
- le règlement de la cotisation
- un chèque de caution de 5€ pour la carte d'entrée

Cotisations

①-Groupes Compétitions 220€/an (dont 55€ de licence FFN).

②-Groupes Perfectionnement 180€/an (dont 27€ licence FFN)

Une **réduction de 10€** est accordée par adhérent(e) supplémentaire au sein d'une **même fratrie**.

Modes de règlement

- Soit en 1 chèque (encaissement en octobre 2025)
- Soit en 3 chèques (à remettre avec l'inscription et encaissés en octobre 2025, février et mai 2026)
- Bons CAF AZUR.
- Chèques vacances.
- Coupons sport.
- Pass'sport.

Assemblée générale

Une assemblée est organisée tous les ans. Elle aura lieu cette année **le vendredi 26 septembre à 19h30**. Un pot de l'amitié sera proposé à l'issue de l'assemblée.

C'est un moment de rencontres et d'échanges où la présence de tous est obligatoire.

Une présentation des objectifs de l'année et une information sur l'organisation des entraînements et des compétitions seront également faites.

Contacts du Club

Pour toute information vous pouvez contacter le bureau du Club :

Président	Secrétariat	Trésorier
Armelle JAMARD president.ncq@gmail.com	A pourvoir secretariat.nauticclub@gmail.com	Stéphanie MARTIN tresorerie.ncq@gmail.com
Vie du club et calendrier et résultats des compétitions		
https://www.nautic-club-questembert.com/		

Pour mieux connaître les dates des futures compétitions, voir les résultats et les photos des compétitions précédentes <https://www.nautic-club-questembert.com/>

Vous trouverez toutes les informations sur les compétitions de la FFN :

- comité Régional <http://bretagne.ffnatation.fr/> (Book régional)
- comité départemental 56 <http://morbihan.ffnatation.fr/> (Book Morbihan)
- suivre en direct les compétitions sur <http://ffn.live.fr>



Charte du Nautic Club de Questembert Saison 2025/2026

Le NCQ est un club sportif qui a pour objet la pratique de la natation, y compris en compétition. L'association fonctionne grâce à un Conseil d'Administration, qui est composé d'adhérents bénévoles élus en assemblée générale. Ce sont des nageurs adultes, parents de jeunes nageurs, sympathisants qui s'investissent pour le club, au bénéfice de tous. Cette charte constitue le règlement intérieur du NCQ. Elle est diffusée à tous les adhérents. Tout adhérent du NCQ est censé en avoir connaissance (parents pour les mineurs) et par sa signature, y adhérer et la respecter.

Entraînements

L'assiduité aux entraînements étant un gage de réussite, les nageurs doivent :

1. Pour participer aux séances d'entraînement, tout nageur doit préalablement :
 - Produire son certificat médical d'aptitude à la nage sportive,
 - Avoir acquitté sa cotisation d'adhérent,
 - Réussir son test : nager la brasse coulée et le dos crawlé et réaliser 12,5m de crawl avec respiration placée tête à plat (1x2 ou 3 mouvements)
 - Avoir pris connaissance et signé la Charte du NCQ et en accepter toutes les modalités.L'entraîneur est autorisé à interdire le bassin à tout nageur(se) n'étant pas en conformité avec ces points (notamment pour des raisons d'assurance).
2. Les nageurs s'engagent à :
 - se conformer au règlement intérieur de la piscine Beau-Soleil (pas de chaussures au bord du bassin, ne pas courir, bonnet obligatoire, etc.)
 - suivre les entraînements de façon régulière, respecter les horaires,
 - respecter les groupes d'entraînement (**il ne sera pas possible de choisir de créneaux d'entraînement en fonction de convenances personnelles**),
 - respecter les entraîneurs et de manière générale les adultes qui encadrent,
 - **suivre sérieusement l'entraînement (l'entraîneur ou un membre du bureau peut retirer un nageur d'un créneau si nécessaire)**,
 - respecter les autres nageurs et leurs affaires,
 - n'utiliser que les vestiaires autorisés et séparés (garçons/fille – mineurs/adultes), ne jamais pénétrer dans un vestiaire pour lequel on n'est pas autorisé, laisser les vestiaires propres, se changer rapidement et dans le calme,
 - ne pas traîner ou chahuter dans les douches,
 - ne pas apporter d'objets de valeur, En cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels, la responsabilité du NCQ ne pourrait être engagée. Si un nageur trouve un effet oublié dans les vestiaires, il est prié de le ramener au bureau du NCQ ou aux entraîneurs.
3. Les parents de mineurs s'engagent à :
 - venir déposer et chercher leur(s) enfant(s) avant et après chaque entraînement sauf si ces derniers ont remis une décharge de responsabilité signée autorisant l'enfant mineur à

venir et repartir seul.

- vérifier que l'enfant est bien entré dans la piscine avant de repartir.

Une carte d'entrée « Piscine Beau-Soleil » sera délivrée en début de saison, elle devra être restituée en parfait état fin juin, le cas échéant, le nageur s'engage à la rembourser (5€).

Cadre de vie

Chaque nageur s'engage à :

- Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition
- Préserver la propreté du site (tout déchet doit être déposé dans une poubelle adaptée)
- Pénétrer dans les locaux de la piscine depuis la porte principale ou la porte association en fonction des règles fournies par la piscine.
- Respecter les règles sanitaires en vigueur (Covid-19, etc.)
- Déposer ses chaussures dans les casiers mis à disposition à l'entrée (casier rouge pour les garçons, vert pour les filles)
- N'utiliser que les vestiaires collectifs 1 et 3 mis à leur disposition
- Passer obligatoirement par les sanitaires, douches et pédiluves

Pour toute dégradation, un remboursement sera demandé au nageur ou à son responsable légal.

Sur le bord du bassin seul l'encadrement est habilité à faire respecter la discipline.

Les dirigeants se réservent le droit de sanctionner tout manque de respect, toute agression verbale ou physique envers un nageur, un bénévole, un entraîneur ou un officiel. Aucun manquement ne sera toléré.

Tout débordement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent, sans aucune contrepartie.

Toute infraction à ce règlement sera signalée au président qui statuera en accord avec le bureau.

Compétitions

Le planning des compétitions sera communiqué en début de saison dès que le programme fédéral sera établi. Des modifications et des précisions seront adressées au fur et à mesure de la saison. La participation de tous les nageurs des groupes compétition aux Interclub est obligatoire.

Préparation

- Le responsable du groupe adresse un email aux nageurs sélectionnés pour la compétition à venir, pour leur demander leur présence ou non à la compétition.
- Les parents s'engagent à répondre dans le délai demandé au responsable du groupe. Notez qu'une réponse orale de la part du nageur n'est pas suffisante.
- Le nageur ne sera pas inscrit si aucune réponse écrite n'a été donnée ou si la réponse est tardive.
- Le club prend en charge les inscriptions aux compétitions retenues. Les parents s'organisent pour le déplacement.

Convocation

Les nageurs sont tous convoqués sur le lieu de la compétition à la même heure quelque soit leurs horaires de nage. **La présence de tous les nageurs est obligatoire aux échauffements.**

Contrat

- Maladie
Si un nageur est inscrit à une compétition et qu'il ne s'y présente pas, il devra impérativement fournir un certificat médical sous 24 heures. Le cas échéant, le club vous demandera un remboursement des engagements facturés ainsi que les éventuelles pénalités financières exigées par les comités.
- Engagement
Si un nageur est inscrit à une nage par l'entraîneur, il doit obligatoirement participer à l'épreuve, sinon le club vous demandera le remboursement de l'engagement facturé et la pénalité financière exigée par le comité.

Déplacements

Les parents responsables de catégorie essaient d'anticiper les déplacements au mieux. Pour les compétitions régionales, les frais d'hôtel sont pris en charge par le club pour les nageurs et le parent accompagnateur qui chronomètre lors de la compétition. Les repas sont à la charge des familles.

Implication des parents

Une compétition ne peut se dérouler sans la présence des officiels. Chaque club doit présenter un chronométreur dès lors que 3 nageurs participent à la compétition. Il sera donc demandé, si besoin, la participation des parents au chronométrage.

Des formations sont organisées par le comité 56, vous en serez informés tout au long de l'année. La présence de parents chronométreurs est importante car la fédération sanctionne financièrement les clubs défaillants.

En général, nous organisons 2 ou 3 compétitions dans l'année à Questembert. C'est un moment fort car nous accueillons les autres clubs du département et les officiels de la fédération. Notre club se doit de bien organiser ce moment sportif et notre image en dépend. Une participation maximale des membres du club est vivement souhaitée (vous serez informés par email).

Conseil d'administration

L'implication des parents et des nageurs adultes est fondamentale au fonctionnement du club.

Pour plus d'information

Pour mieux connaître les dates des futures compétitions, voir les résultats et les photos des compétitions précédentes <https://www.nautic-club-questembert.com/>

Le club fonctionne grâce aux bénévoles, pour son bon fonctionnement, son développement et le bien-être de tous, il est fondamental que chaque famille s'investisse au cours de l'année.

L'adhérent,

Nom Prénom ,

Certifie avoir lu la charte du Nautic Club de Questembert et s'engage à la respecter,

À , Le

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal

Pour les nageurs mineurs

①-Autorisation Parentale

Nous soussignés, Mr et Mme [] (parents ou autre titulaire de
l'autorité légale, demeurant à []
Responsable de l'enfant []

- **autorisons** le responsable habilité du NAUTIC CLUB de QUESTEMBERG à prendre toutes les mesures nécessaires et urgentes en cas d'accident ou de toute autre situation de même nature dont serait victime notre enfant pendant les activités du club, notamment son transfert dans un établissement hospitalier (lequel : []) pour tous les actes médicaux appropriés.

- **autorisons** la prise de photographies de notre enfant lors des entraînements ou des compétitions pour illustrer d'éventuels articles de presse ou de communication.

- **autorisons** notre enfant à pratiquer la natation, à participer aux compétitions de son niveau pour la saison sportive 2024/2025.

Fait à [] Le [] Signature

②-Autorisation de rentrer seul ou en co-voiturage vers le domicile

Nous soussignés, Mr et Mme [] (parents ou autre titulaire de
l'autorité légale, demeurant à []
Responsable de l'enfant []

- **autorisons** notre enfant, lorsqu'il participe aux entraînements du club, à effectuer seuls ou en co-voiturage les trajets d'aller et de retour entre notre domicile mentionné ci-dessus et la piscine Beau soleil de Questembert.

- **déclarons** avoir pris connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du NAUTIC CLUB de QUESTEMBERG et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours desdits trajets.

Refus d'autorisation de rentrer seul ou en co-voiturage vers le domicile

Nous soussignés, Mr et Mme [] (parents ou autre titulaire de
l'autorité légale, demeurant à []
Responsable de l'enfant []

- **N'autorisons pas** notre enfant à effectuer seul ou en co-voiturage les trajets d'aller et de retour entre notre domicile mentionné ci-dessus et la piscine Beau soleil de Questembert.

- **En conséquence**, nous nous engageons à assurer nous-mêmes l'encadrement dudit mineur à ces occasions. Si exceptionnellement une modification de cette situation devait intervenir, je m'engage à faire parvenir antérieurement un écrit à l'encadrement faisant état de cette modification temporaire.

Rayez le paragraphe « autorisation de rentrer... » ou « refus d'autorisation de rentrer... » selon votre situation et compléter le paragraphe restant

Fait à [] Le [] Signature